

Gerhard ULRICH de Guntalingen

Morges, le 01.09.18

Avenue de Lonay 17

CH-1110 Morges

catharsisgu@gmail.com



Mr. Christophe DARBELLAY
Conseiller d'Etat
Département de l'économie et de
la formation
Place de la Planta 1
Case postale 478

CH-1951 Sion

Fourgon cellulaire avec lequel la police a kidnappé Lea sur ordre de l'APEA

cc: A qui de droit

***Dénonciation d'Anton SCHMID et Corinne ROVINA-BLATTER,
APEA Brigade pour enlèvement de l'enfant Lea (14)***

Monsieur DARBELLAY,

Votre courrier du 26.07.18 à la mère de l'enfant (voir annexe) m'apprend que vous vous êtes fait désinformer par les manipulateurs de l'APEA de Brigade.

Voici la version contradictoire:

Ses parents ont divorcé quand Lea avait 12 ans. Lea a été temporairement déstabilisée. Sa mère a cherché conseil auprès de la psychiatre de jeunesse Jeannette LEIGGENER. Rompant la confiance, celle-ci a livré mère et fille à l'APEA. Ayant vécu harmonieusement dans une famille nouvellement constituée, elles ont été jetées en pâture à des tyrans irresponsables.

Pour commencer, Lea a été placée à l'internat Mattini, à proximité de sa mère, et fréquentait une école publique. Etant douée au-dessus de la moyenne, elle était insuffisamment sollicitée. Souffrant de la séparation, elle a courbé l'école à plusieurs reprises pour aller voir sa mère. Elle a été punie sans merci et a été transférée d'une institution extra-cantonale à l'autre. Finalement, on a dû

l'hospitaliser. Conséquences: grave traumatisme, allant jusqu'à l'envie de suicide, et une maladie des poumons psychosomatique qui s'est temporairement atténuée quand Lea a pu retourner momentanément dans sa famille. Par amour pour sa mère, elle a promis de se discipliner. Bien que la fille est surdouée (branche et enseignant préférés : les maths), des charlatans l'ont déclarée non scolarisable. On a reproché à la mère sa bonne relation avec sa fille. L'APEA, sous la présidence de la candidate au Conseil fédéral Viola AMHERD, s'obstinait et ordonnait d'exiler Lea dans un home dans le canton de Berne. Mère et enfant résistèrent bravement. Le mardi 28.08.18 ROVINA et consorts ont frappé. Un commando de 6 gendarmes + 3 fonctionnaires de l'APEA ont kidnappé cette fille désespérée dans l'appartement familial. Heureusement, elle n'a pas réussi à se jeter du balcon. Cela a fait rater une visite chez le médecin pour soigner sa maladie pulmonaire. Actuellement, Lea, qui est allergique aux poils d'animaux, est internée dans un home avec animaux. 7 semaines d'interdiction de contact entre la famille et la fillette!

Il n'y avait aucune urgence. L'APEA n'a même pas jugé nécessaire de rendre une décision contestable. Le dirigeant des opérations de la police sur place, Heinen, me l'a confirmé.

En absence d'une décision définitive et exécutoire, l'infraction d'enlèvement d'enfant est consommée. C'est un crime à poursuivre d'office.

Requêtes:

- 1. Lea pourra retourner immédiatement dans sa famille.*
- 2. Cette dénonciation est à transmettre à l'instance compétente.*
- 3. Vous imposez le droit à une réintégration dans une école publique gratuite au domicile de la famille.*

Salutations distinguées

Gerhard ULRICH de Guntalingen

Department für
Volkswirtschaft und Bildung
CP 478, 1951 Sion
CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS



P.P. CH-1951
Sion A-PRIORITY Poste CH SA

Frau
[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]

sere Ref. CD/CN
Ihre Ref. /

Datum 26. Juli 2018

Ihr Schreiben vom 16. Juli 2018

Sehr geehrte Frau [Redacted]

Ich beziehe mich auf Ihr Schreiben an mich und ich kann Ihnen, nach Rücksprache mit den Verantwortlichen der zuständigen Dienststelle für die Jugend und des zuständigen Amtes, wie folgt Rückmeldung geben:

Ich verstehe, dass Ihre Tochter Lea und Sie sich seit längerem in einer schwierigen und sicher herausfordernden Lebenssituation befinden. Grundsätzlich empfehle ich Ihnen und Ihrer Tochter Lea deshalb, dass sie gemeinsam mit den Ihnen bekannten Fachpersonen des Psychiatriezentrums Oberwallis (PZO), sowie des Amtes für Kinderschutz (AKS) zusammenarbeiten, damit für Lea eine gute schulische und psychologische Betreuung umgesetzt werden kann.

Betreffend Schulunterricht hat die Schuldirektion mitgeteilt, dass die OS Brig Süd nicht bereit sei, Lea im Schuljahr 2018/19 nochmals aufzunehmen. Lea könne, aufgrund der Voraussetzungen, durch eine Regelschule nicht genügend unterstützt und gefördert werden.

Ihnen wurde seitens meiner Mitarbeiter bereits eine Alternative in Form einer Internatslösung für Lea vorgestellt. Da die Beschulung von Lea an der öffentlichen Schule in den vergangenen zwei Jahren dermassen schwierig war, empfehle ich Ihnen dieses Angebot zu nutzen. Möglicherweise ist ein Schulinternat für Ihre Tochter, anstelle der bereits gescheiterten Heimplatzierung im Mattini, eine Chance sich beruflich gut entwickeln zu können.

Betreffend den von Ihnen erwähnten Fotos empfehle ich Ihnen diesen Sachverhalt und das nötige Vorgehen mit der Kantonspolizei Wallis zu klären.

Nun hoffe ich Ihnen mit diesen Angaben weiter zu helfen und wünsche Ihnen und ihrer Tochter Lea für die persönliche und berufliche Zukunft alles Gute.

Mit freundlichen Grüessen

Christophe Darbellay
Staatsrat

Beilagen Fotos

Place de la Planta 1, CP 478, 1951 Sion
Tel. 027 806 40 00 - Fax 027 806 40 04 - e-mail : christophe.darbellay@adm.vv.ch